

Cœur de Brenne s'engage dans la réduction des déchets

Mesdames, Messieurs,

2022 fut l'année du passage à l'extension des consignes de tri. L'ensemble des acteurs en charge des déchets de votre collectivité s'associe à moi pour vous féliciter pour les excellents résultats que nous avons enregistré depuis le démarrage officiel en juin dernier. Ils vous seront exposés lors de nouvelles rencontres organisées pour vous sensibiliser à notre nouveau défi, celui du tri à la source des biodéchets.

Une définition : Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production, chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables.

Les biodéchets représentent entre 20 et 30 % du poids de nos poubelles noires. Les envolées constantes des coûts de traitement alliées aux enjeux environnementaux ne peuvent que nous amener à une prise de conscience de la nécessité de trier et valoriser ces déchets.

2023 va donc être pour notre territoire l'année du tri des biodéchets. Nous allons tous devoir adopter ce geste de tri supplémentaire.

Mais que faire de nos biodéchets ?

Nous avons la chance de vivre dans un territoire rural qui nous permet un large panel de solutions.

- > La consommation des restes et épluchures par des poules ou autres animaux de la ferme.
- > Le compostage individuel ou collectif.
- > Le lombricompostage ou le compostage de proximité pour les usagers ne disposant pas de terrain.

Chacun a la liberté de choisir la solution la plus adaptée à son mode de vie. **Le seul impératif reste bien l'obligation de trier ses biodéchets.**

Afin d'aider chaque ménage dans cette transition, les élus ont décidé d'organiser **une commande groupée de composteurs individuels** pour permettre à chacun de s'équiper à moindre coût. En effet, une participation de 20 € sera appelée pour chaque kit, la collectivité prenant le reste à sa charge.

Afin d'adapter au mieux cette commande, il est demandé à chaque ménage de remplir et retourner le coupon réponse présent en bas de ce courrier.

La Loi AGEC impose qu'au 1^{er} janvier 2024 100 % des ménages disposent d'une solution de tri à la source des Biodéchets

Ce tri est un nouvel enjeu pour rationaliser encore la gestion de nos déchets. Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour nous permettre de franchir cette étape aussi brillamment que la précédente.

Le Président de la Communauté de Communes

Jean Louis CAMUS

Date limite de réponse : 31 janvier 2023

Questionnaire TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Ce questionnaire a pour but d'adapter à notre territoire le meilleur scénario de déploiement des outils pour le tri à la source des biodéchets.

Nous vous invitons donc à remplir et à retourner ce coupon réponse par le biais de votre mairie ou directement à la Communauté de Communes.

Communauté de Communes
Cœur de Brenne
1 rue du prieuré
36290 Saint-Michel-en-Brenne

02 54 38 18 60
environnement@coeurdebrenne.fr

www.coeurdebrenne.fr



La gestion des biodéchets au quotidien

Vous pouvez trier et composter
tous les déchets organiques
illustrés ci-dessous :



Préparation de repas

Épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs.



Restes de repas

Marc de café, sachets de thé, trognons de pomme, pain, restes de viandes et poissons.



Papiers souillés

Mouchoirs, essuie-tout, assiettes en carton, petits bouts de papiers, papiers lacérés et petites cartonnettes.



Petits déchets verts

Plantes d'intérieur, fleurs fanées.

La règle pour un bon compostage est d'équilibrer les éléments secs et humides et de toujours bien aérer le mélange.

Composter c'est assurer un retour à la terre des déchets organiques issus de cette terre. C'est l'essence même d'une démarche durable.

Nom : Prénom :

Adresse : Commune :

Je souhaite bénéficier de la commande groupée de composteurs individuels.

Je pourrai ainsi obtenir pour la somme de 20 € un composteur plastique de 300 L ainsi que les accessoires suivants : outil mélangeur type harpon, bio seau 7 L et grille anti rongeur. Je m'engage à une utilisation régulière de cet équipement.

J'ai déjà une solution pour trier mes biodéchets.

Je m'engage à l'utiliser régulièrement pour détourner mes biodéchets.

Mon logement ne me permet pas de bénéficier d'une solution de compostage individuel.

Je souhaite voir installer un composteur partagé et m'engage à une utilisation régulière de cet équipement pour trier mes biodéchets.

Date limite de réponse : 31 janvier 2023